

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1520/SG/FIN autorisant M. Michel Thomas Devecseri à acquérir une parcelle ne de terrain bâti, sise à Diibouti-Ambouli (partie du titre foncier n° 349).

n° 73-1520/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
19 octobre 1973

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1973

Date du numéro
10 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Michel Thomas Devecseri est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 1200 m2, sise à Djibouti – Ambouli, faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 349 au nom de Mme Kaltoum Ben Bagache Houmed Al-Hamadi.